

A.L.R.S.
Association Le Restaurant Social
Associu U Ristorante Sociale

Compte rendu de l'AG du 14 mars 2018
Tenue dans les locaux du restaurant social

Début : 18 h 15

Associations Présentes : AVA BASTA (Alain Sorba) - CCFD (Bérangère Feracci-Anziani) - LA CROIX ROUGE FRANÇAISE (Pierrette Calendini) - LE FOYER de FURIANI (Danielle Drag) - A FRATELLANZA (Gisèle Peyre, Marie-Madeleine Dussol) - CORSE MALTE (Barthélémy Simongiovanni) - LA MAISON du SACRE CŒUR (Joséphine Fanucchi) - LE SECOURS CATHOLIQUE (Jeanine Murati, Hugues Alladio et Michel Kemel).

Avaient donné pouvoir : Jean-Claude Vignoli pour A FRATELLANZA et Angèle Liégault, pour La CROIX ROUGE FRANÇAISE.

Partenaires invités : Erica Meloni, coordinatrice salariée du Restaurant social - Sandrine Granjon et Marie-Lou Pieri, bénévoles de l'association – Germaine Bourdais, délégué du secours catholique – Père Poggi, Responsable de la Maison du sacré Cœur.

Cf. annexe 1 : feuille de présence.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière AGO en date du 21/02/2017.

Le compte rendu de l'AG du 21/02/2017 est adopté à l'unanimité.

2 - Modification de l'adresse de l'association.

Pour éviter toute confusion avec une autre association ayant son siège au sein de la même institution que la nôtre, il nous a été demandé d'enlever la mention « Maison du Sacré Cœur » de notre adresse. Par suite, la nouvelle adresse de l'association est : 9, boulevard Hyacinthe de Montera ; 20200 BASTIA. Cette modification a été approuvée à l'unanimité.

3 - Approbation du rapport moral de l'association.

Le président Hugues ALLADIO présente le rapport moral de l'association (*Cf. annexe 2 rapport moral 2017*).

A retenir : 2017 est l'année d'ouverture du restaurant social. La régularité des réunions de bureau : 1 fois tous les 2 mois. La situation financière de l'association est préoccupante, il nous reste à payer une partie des travaux. Le restaurant fonctionne avec une coordinatrice salariée et une dizaine de bénévoles. Enfin, il est proposé la suspension du projet de chantier d'insertion.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4 - Approbation du rapport financier.

La trésorière présente le rapport financier 2017 (*Cf. annexe 3*).

En résumé, au niveau des investissements, le montant des travaux de mise aux normes, des équipements de la cuisine et de la salle de restaurant s'élève à 160 466 €. Sur cette somme, il reste à régler 61 310,42 € de factures. Si les subventions accordées sont versées, il restera 38 700 € de factures à payer. Quant au compte de résultat, il présente un solde de 31 225,32 € au 31/12/2017.

Le rapport financier 2017 est adopté à l'unanimité.

5 - Vote du budget 2018.

La secrétaire-adjointe présente le budget prévisionnel 2018 tel qu'il a été inclus dans les dossiers de demandes de subventions. Il est prévu 85 000 € de subventions. En 2018, il a été demandé 75 000 € de subventions, les 10 000€ du Conseil départemental de la Haute Corse ayant été accordés avant sa dissolution.

Le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

6 - Aide financière des associations membres.

Le président demande aux associations présentes quelle pourrait être leur participation pour aider à payer le reliquat des travaux. La maison du Sacré Cœur, Fratellanza et le Secours Catholique ne peuvent apporter aucune aide financière pour 2018. Le Secours Catholique demande qu'on lui fasse une demande en septembre 2018 pour le budget 2019.

Toutefois, des suggestions sont proposées pour récolter des dons : le Secours Catholique propose de faire un concert avec les autres associations. Alain SORBA propose de participer au jeu télévisé "I sapientoni" sur Via Stella.

Il a été pris acte de l'impossibilité de pouvoir compter financièrement sur les associations membres mis à part les petites contributions aux dépenses courantes. Quant aux autres propositions, le bureau réfléchira à leur réalisation qui sera plus pertinents en fin d'année.

7 - Élection des membres du bureau.

L'article 6 des statuts précise que "L'association est administrée par un bureau composé de 3 à 7 membres n'appartenant pas à la même association adhérente". 4 des 5 membres du bureau sortant se représentent. Aucun autre candidat.

Ainsi, sont élus au bureau de l'association aux fonctions suivantes :

- Président : Hugues ALLADIO, Secours Catholique ;
- Vice-président : Alain SORBA, Ava Basta ;
- Trésorière : Danielle DRAG, Le Foyer de Furiani ;
- Secrétaire : Marie-Madeleine DUSSOL, A Fratellanza.

8 - Suspension de notre participation à l'insertion par l'activité économique.

En raison de l'impossibilité financière de l'association pour mener à bien cette mission, à l'unanimité le projet d'un Chantier d'Insertion par l'activité Économique au

sein du restaurant social est suspendu.

9 - Mode de fonctionnement du restaurant social.

Dans le cadre du fonctionnement du restaurant social, les décisions suivantes ont été prises.

■ Paiement des repas : OUI ;
Participation demandée : 1€ minimum.

Pour : unanimité.

■ Location de la salle à d'autres associations en dehors des heures de repas. Le bureau se chargera ensuite de la mise en œuvre de cette prestation.

Sur le principe : Contre : 1, Abstentions: 2, Pour : le reste.

■ Solliciter les chanteurs ayant intervenu au resto social pour donner un concert.

Ceci a été approuvé à l'unanimité.

■ Solliciter la société Pierre traiteur pour avoir des plats cuisinés gratuits ce qui implique d'avoir un congélateur et de bien respecter les règles d'hygiène.

Ceci a été approuvé à l'unanimité et Danielle DRAG se charge de les contacter.

■ Problèmes de comportement des personnes fréquentant le resto social ; en particulier les problèmes d'alcool.

A l'unanimité, il a été décidé de rédiger et d'afficher un règlement intérieur. Il convient toutefois de préciser que ces comportements sont rares et bien gérés.

■ Bénévoles : recruter des bénévoles. Actuellement le restaurant fonctionne avec une dizaine de bénévoles réguliers. L'idéal est de tourner avec 2 ou 3 bénévoles par jour.

Ceci a été approuvé à l'unanimité.

■ Service civique : l'idée n'a pas été abandonnée. Alain SORBA se charge d'étudier la question.

Ceci a été approuvé à l'unanimité.

■ Fermeture du restaurant en juillet et août en raison de l'absence de bénévoles durant la période estivale.

La fermeture du restaurant en juillet et août est votée à l'unanimité.

10 - DIVERS.

- Afin de trouver de l'argent pour finir de payer nos travaux, il a été décidé de relancer le Crowdfunding, de solliciter les fondations d'entreprises ainsi que les entreprises locales non encore constatées.

- Enfin, il a été proposé de faire des animations musicales durant les repas. Le chanteur que connaît Sandrine, une bénévole, qui est venu faire une animation à Noël est prêt à revenir, dont acte.

Fin : 20h30

Le Président,

La secrétaire,

Hugues ALLADIO

Marie-Madeleine DUSSOL